



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 24 septembre 2020 à 19h00

à la salle polyvalente de Tolochenaz

Présidence : M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz

Secrétaire : M. Emile Favre

Présences : Selon la liste des présences

M. Andreas Sutter, Président, ouvre la séance à 19h05 en rappelant les mesures sanitaires à respecter. Il souhaite la bienvenue aux membres du Comité de direction, à M. Daniel Vouillamoz, Directeur sortant, M. Anthony Vieira, nouveau Directeur, ainsi qu'à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC ayant répondu à la convocation qui a été adressée aux communes conformément aux statuts de l'Association.

Il rappelle l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification. Il se présente comme suit :

1. Signature de la liste des présences,
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019,
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2020, réseau AJEMA,
5. Adoption du préavis N° 3/09.2019 : Comptes et rapport de gestion 2019,
6. Préavis N° 4/09.2020 : Budget de l'exercice 2021,
7. Elections statutaires (Président, Vice-Président, Scrutateurs),
8. Communications du Bureau,
9. Communications du Comité de direction ARASMAC,
 - N° 1.06.2020 « Extension de places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – UAPE « La Parenthèse » à Echandens et UAPE « L'Ecureuil Malin » à Etoy,
 - N° 4.09.2020 « Fusion – Commune de Hautemorges »,
 - N° 5.09.2020 « Extension de 15 places d'accueil au sein du réseau AJEMA – UAPE « Marais'Cré » à Gimel,
10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

1. Liste des présences

Communes excusées : Bière, Buchillon, Chevilly, Dizy, Echichens, Eclépens, Gollion, La Chaux, Mont-la-Ville, Orny, Pompaples, Préverenges, Saubraz et Vaux-sur-Morges.

Communes absentes : Ballens, Lully, Pampigny.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

M. Sutter informe avoir reçu 2 démissions. M. Leuba de Villars-sous-Yens, remplacé par Mme Chantal Aubert et M. Favre d'Eclépens, remplacé par M. Daniel Gachet. Il prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'assemblée afin qu'il puisse procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées sont : Mme Chantal Aubert, Villars-sous-Yens, M. Daniel Gachet, Eclépens, M. Stéphane Porzi, St-Prex, M. Philippe Mühlauer, L'Isle, M. Thierry Cornet, Aclens, M. Vincent Crottaz, Cottens et Mme Valérie Faine, Ferreyres.

M. Sutter demande à l'assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment.

Après avoir pris connaissance et accepté la prestation de serment, ces personnes sont considérées comme membre du Conseil Intercommunal et peuvent de suite participer aux délibérations.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019

La lecture n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 qui a été envoyé avec la convocation à la séance de ce jour est accepté à la majorité des membres présents avec 2 abstentions. Le Président remercie le secrétaire pour la rédaction de ce document.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2020, réseau AJEMA

La lecture n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 6 février 2020 qui a été envoyé avec la convocation à la séance de ce jour aux communes membre du Réseau AJEMA est accepté à la majorité des membres présents après modification demandée par M. Dubois, commune d'Apples. *Page 2, dernier paragraphe : création de nouvelles places d'accueil dans certaines communes éloignées de Morges qui doivent financer ces infrastructures.*

5. Adoption du préavis N° 03/2020 : Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2019

M. Sutter rappelle que selon le règlement du Conseil intercommunal, les rapports des commissions doivent être rendus 10 jours avant la séance. Etant donné que ces documents n'ont pu être transmis aux communes, le Président demande la lecture complète de ces rapports. Il passe la parole à Mme Morerod pour la lecture. A l'unanimité, les membres de la Commission proposent d'approuver les comptes et la gestion 2019.

M. Sutter invite les Conseillers à se manifester d'abord sur les comptes en suivant les chapitres et ouvre la discussion.

Mme Dolce de la commune de Moiry souhaite connaître les raisons des frais occasionnés par les enquêtes de satisfactions, les objectifs de ces enquêtes et si cette procédure sera régulièrement effectuée.

Mme Podio, Présidente du CODIR, informe que cette enquête de satisfaction a été sollicitée suite à la démission et au remplacement de la responsable des ressources humaines et pour améliorer l'entente entre les collaborateurs et le climat de travail. Elle précise que ces frais sont répartis dans chaque secteur.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote par chapitres.

A la majorité des membres, le Conseil décide :

1. D'approuver les comptes 2019 relatifs aux buts principaux, CSR-RI et AAS,
2. D'approuver les comptes 2019 relatifs au but optionnel, AJEMA et AFJ,
3. D'approuver le rapport de gestion 2019.

M. Sutter remercie le CODIR et le personnel pour l'excellent travail et adresse un merci tout particulier à M. Vouillamoz qui termine son mandat de Directeur après de longues années de bons services et de précieux conseils. Il lui présente ses vœux de plein succès pour son avenir professionnel et souhaite la bienvenue à son successeur M. Anthony Vieira.

6. Préavis N° 4/09.2020 : Budget de l'exercice 2021

M. Sutter passe la parole à Mme Morerod, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport. A l'unanimité, les membres de la Commission proposent l'approbation du budget 2021, à savoir :

« les budgets 2021 relatifs aux buts principaux »,

- Centre Social Régional – Revenu d'Insertion – (CSR-RI),
- Agences d'Assurances Sociales (AAS),
- Centre Régional de Décisions (CRD),

« les budgets 2021 relatifs aux buts optionnels »,

- Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA),
- Accueil Familial de Jour (AFJ).

M. Sutter remercie et les membres de la Commission. Il ouvre la discussion.

Mme Dolce de la commune de Moiry demande des précisions sur les dépenses concernant le matériel informatique.

Mme Podio lui répond que les logiciels et le matériel informatique doivent être régulièrement renouvelés et mis à jour. En outre, l'acquisition de nouveaux postes sont nécessaires pour l'ensemble des collaborateurs. Ces propos sont confirmés par M. Vieira, nouveau Directeur.

La parole n'étant plus demandée, M. Sutter passe au vote en 2 étapes les budgets 2021.

Les buts principaux sont acceptés à l'unanimité.

Les buts optionnels sont acceptés à l'unanimité.

Le préavis n° 4/09.2020 sur le budget 2021 est donc accepté.

7. Elections statutaires

M. Sutter, Président, rappelle qu'il y a lieu de procéder aux élections du bureau jusqu'à la fin de la législature, soit au 30 juin 2021. Il passe la parole à M. Dubois, Vice-Président, pour l'élection du Président.

M. Dubois ouvre la discussion en informant que M. Sutter accepte une réélection. Aucune autre candidature est annoncée. M. Sutter est réélu par acclamation.

M. Sutter propose d'élire M. Dubois au poste de Vice-Président. Aucune autre candidature est annoncée. Il est élu par acclamation.

Le Président ouvre la discussion pour l'élection des scrutateurs.

Mme Gabrielle Jan-Guignard, scrutatrice, informe qu'en raison de la future fusion de la commune de Montherod, elle est contrainte de démissionner de son poste.

Mme Valérie Induni, municipale de la commune de Cossonay, propose sa candidature pour le poste à pourvoir. Elle est élue par acclamation.

Sont élus scrutateurs : Mme Sandrine Verardo, commune d'Allaman et M. Claude Schaer, commune de Mauraz.

Sont élus scrutateurs-suppléants : Mme Valérie Induni, commune de Cossonay et M. Alain Bonzon, commune de Pompaples.

8. Communications du Bureau

M. Sutter lit la lettre de démission de M. Emile Favre, secrétaire du Conseil intercommunal avec effet au 30 juin 2021. Il lance un appel pour trouver un(e) remplaçant(e) en précisant que ce poste est rémunéré.

Il informe qu'une séance du Conseil intercommunal extraordinaire, réseau AJEMA, a d'ores et déjà été fixée au jeudi 11 février 2021.

9. Communications du Comité de direction ARASMAC

Mme Podio, Présidente, au nom du Comité directeur, n'apporte pas de commentaires supplémentaires aux 3 communications concernant les extensions des places d'accueil et les fusions de communes transmis avec la convocation à la présente séance. Elle informe que suite à l'acceptation du budget 2021, les décomptes 2020 seront adressés ces prochains jours aux communes ainsi que la facture finale pour les communes du réseau AJEMA. Elle précise que le décompte définitif 2019 de la FAJE a pris du retard en raison du COVID-19. La situation sera régularisée suivant l'évolution de la crise sanitaire.

Elle informe que le CODIR à la demande du Conseil pour l'étude du réseau AJEMA, a mandaté l'entreprise Interface pour lancer cette étude en espérant que les groupes de travail pourront se réunir encore cette année pour avancer dans ce dossier.

Elle termine son intervention en tenant à remercier chaleureusement M. Daniel Vouillamoz, Directeur pendant 15 ans. Elle précise qu'il s'est fortement engagé pour la fusion ARASMA-ARASMAC et à la mise en place et au développement du réseau AJEMA et défendu ardemment la vision régionale au niveau cantonal. Une partie officielle a été organisée en petit comité en raison de la pandémie. Il est vivement applaudi par l'assemblée.

10, Divers et propositions

M. Sutter ouvre la discussion.

Mme Hostettler de la commune de Sévery, informe que la fusion des communes de Hautemorges sera effective au 1^{er} juillet 2021 et non au 1^{er} janvier 2021 comme mentionné sur la communication 4/09.2020 du CODIR.

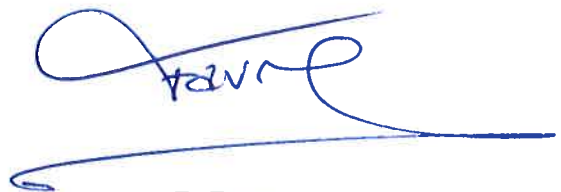
La parole n'étant plus demandée, M. Sutter lève la séance à 19h55.

Le président



A. Sutter

Le secrétaire



E. Favre

Morges, le 25 septembre 2020






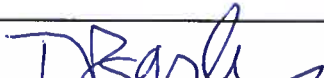
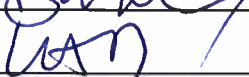








LISTE DES PRÉSENCES A LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ARASMAC

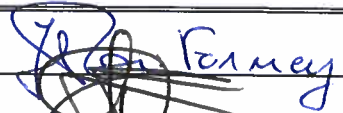
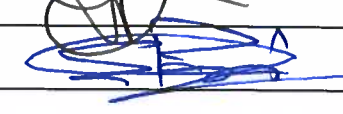
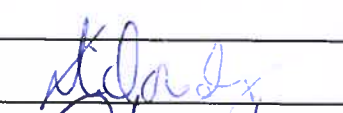

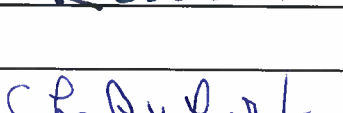
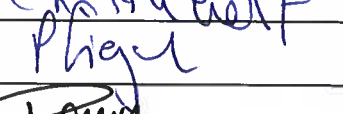



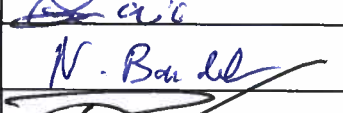
AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL







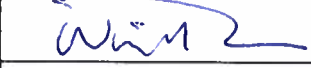
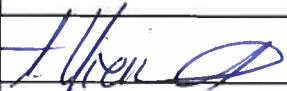

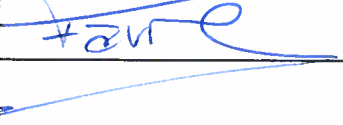
du jeudi 24 septembre 2020, à 19h00
à Tolothenaz, salle du Conseil

62 COMMUNES DE LA RÉGION MORGES-AUBONNE-COSSONAY		
Communes	Nom et prénom du délégué (caractères d'imprimerie s.v.p.)	Signature
Aclens	CORNET Thierry	
Allaman	VERARDO Sandrine	
Apples	DUBOIS Marc	
Aubonne	CHOSTAT Michel	
Ballens		
Berolle	Gias Anne-cath.	
Bière	EXCUSE	
Bougy-Villars	Jean Barber	
Bremblens	Louis Hei Delecegeoz	
Buchillon	EXCUSE	
Bussy-Chardonney	EXCUSE	
Chavannes-le-Veyron	BRIAND Dominique	
Chevilly	EXCUSE	
Chigny	Vuffray Christine	
Clarmont	Galabin Roberta	
Cossonay	Valérie Indrui	
Cottens	CROTTAZ Vincent	
Cuarnens	Peutregnot Laurence	
Denens	Ph. Hugli	
Denges	Colle	

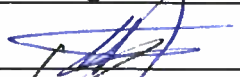
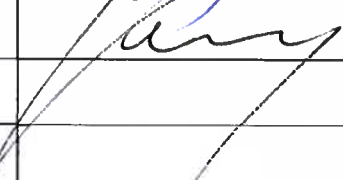
Dizy	EXCUSE	
Echandens	K. Zurn	Katharina Zurn
Echichens	EXCUSE	
Eclépens	EXCUSE	
Etoy	FERNANDEZ JOSE MANUEL	Fernand
Féchy	Andreas Meyer, Sylvie	Andreas Meyer
Ferreyres	Valérie Faine	Valérie Faine
Gimel	Guignard Laurent	L.G.
Gollion	EXCUSE	
Grancy	Siegrist Michel	Michel
La Chaux	EXCUSE	
La Sarraz	Raymond Nicole	Raymond
Lavigny	Claude Philippe	Claude Philippe
L'Isle	Philippe Mithouet	Philippe Mithouet
Lonay	Elisabeth Moresod	Moresod
Lully		
Lussy	Margarete PACITE	Margarete
Mauraz	EXCUSE	
Moiry	LARA DOLCE	Lara Dolce
Mollens	Nicole Flaton	Flaton
Montherod	Jan-Guignard G.	Jan-Guignard
Mont-la-Ville	EXCUSE	
Montricher	Lambert Sylvette	S. Lambert
Morges	Melanie WESS	Melanie Wess
Orny	EXCUSE	
Pampigny		
Pompaples	EXCUSE	
Préverenges	EXCUSE	
Reverolle	✓	Reverolle
Romanel-sur-Morges	Bonvin Isabelle	Bonvin

Saint-Livres	RIVIER FORNEY Jocelyne	
Saint-Oyens	CRESCINI Patricia	
Saint-Prex	Stéphanie Porzi	
Saubraz	EXCUSE	
Senarclens	Lionel Vidoudez	
Sévery	HOSTETTLER	
Tolochenaz	Robert Chevalier	
Vaux-sur-Morges	EXCUSE	
Villars-sous-Yens	Ch. Aubert	
Vufflens-le-Château	P. SIEGWART	
Vullierens	PERRIN Fabienne	
Yens	SOLINE BERSET	

COMITÉ DE DIRECTION ARASMAC

Nom, prénom	Fonction	Signature
PODIO Sylvie	Présidente	
BAUDET Nicole	Membre	
LINCIO Pascal	Membre	
MULLER Ruth	Membre	
SEVERIN Tania	Membre	
HENNARD Anthony	Membre	
WÜST Thi Ngoc Tu	Membre	
VIEIRA Anthony	Directeur ARASMAC	
SUTTER Andreas	Président CI ARASMAC	
FAVRE Emile	Secrétaire CI ARASMAC	

PRÉFECTURE		
Nom, prénom	Préfecture	Signature
ARN Andréa	Morges	

AUTRES PARTICIPANTS		
Nom, prénom	Fonction	Signature
GIRARD ANNE-LORE	FINANCES	
Vouillamoz Dana	Director sortant	

Morges, le

